# Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 mai 2022

<u>Présents</u>: M Michel MARESCOT - Maire — Mme Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Adjointe - M Michel DABOUT - M Éric ESTRIER - Mme Corinne DROUEN - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - M Vincent VANDERSTUYF.

<u>Excusés</u>: Mme Catherine LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Sophie NGUYEN VAN MAI, M Didier PAPELOUX donne pouvoir à M Michel MARESCOT, Mme Sophie DIERRE donne pouvoir à Mme Anne JOSEPH, M Germain LELARGE et Mr David MARES. Secrétaire: Mme Catherine FILIPOV.

### Informations de Monsieur le Maire :

- Remerciements (subventions)
- Rencontres Estivales d'Automobiles de collection et de Prestige de Villerville : place du Lavoir de 09h30 à 12h30 les 28/05, 25/06, 23/07 et 27/08/2022.

## 1) Vente de parcelle : déclassement du domaine public et étude de sol

Pour finaliser la vente de la parcelle A 577, située Domaine des Hauts de Villerville, il est nécessaire de constater la désaffectation préalable puis de procéder au déclassement de la parcelle à vendre afin de sortir celle-ci du domaine public et ainsi permettre la cession domaniale.

Un devis pour une étude de sols (G1) a été sollicité à la SAS Fond Ouest, spécialisée dans les études et investigations géotechniques. La SAS Fond Ouest propose une mission G1, phase étude de site, 3 sondages à la pelle mécanique avec relevé GPS ainsi qu'une classification GTR avec VBS pour un montant de 2 070,00€ HT soit 2 484,00€ TTC.

Accord du Conseil.

2) <u>Confortement de la falaise : acquisitions des parcelles et/ou tréfonds</u> nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

Proposition d'acter 2 cessions à titre gratuit.

Proposition d'autoriser monsieur le Maire à signer les Promesses Unilatérales de Vente, puis les actes de vente pour les parcelles suivantes : B 787p et B 839. Accord du Conseil.

#### 3) DM n°1 : Garage, étude de structure

Nécessité de solliciter une entreprise spécialisée dans les études de reprises de structure de charpente métallique.

La EURL XYLO propose une étude des reprises de structure de charpente métallique d'un bâtiment existant pour un montant de 4 600,00€ HT soit 5 520,00€ TTC. Ce devis comprend l'édition des notes de calculs des éléments de structure, le plan général de repérage des reprises de structure, les justifications des renforcements de chaque pièce ou assemblage, et l'édition des détails de renforcements.

Cette dépense n'ayant pas été budgétée, il est proposé aux Conseillers de transférer la somme de 10 000€ de l'article 020 (intitulé dépenses imprévues) vers l'article 2135.

Accord du Conseil.

### 4) Logement du 73 rue Butin

Le Conseil a déjà délibéré au sujet du loyer de ce logement :

- loyer pour un bail d'habitation fixé à 700€/mois,
- loyer pour un bail précaire commercial fixé à 900€/mois,

Après discussion, il a été décidé de mettre une annonce sur plusieurs sites en précisant que le logement est situé au-dessus d'un commerce.

Et si la commune ne trouve pas de locataires, proposition de louer le logement de l'étage en meublé, le week-end ou la semaine, en laissant la gestion à une personne ou un organisme extérieur.

Accord du Conseil.

### 5) <u>Droits de terrasse : règlement</u>

Après réflexion, il est nécessaire de revoir le tarif des droits de terrasse pour cette année.

Le Conseil décide de fixer le droit de terrasse pour l'année 2022 à 16€/m²/mois (du 1er avril au 31 octobre 2022).

# 6) 2<sup>nd</sup> projet de parc éolien centre manche : demande d'avis

Après étude de la synthèse du dossier de concertation et du plan, accord du Conseil par 11 voix pour et une abstention, sur ce projet de 2<sup>nd</sup> parc éolien tout en respectant les enjeux environnementaux, scientifiques et halieutiques :

- la zone « Centre Manche » est située en dehors des zones les plus sensibles pour les mammifères marins (possibles effets lors de la construction du parc, notamment par le battage ou le forage pour les fondations), pour l'avifaune (possibles effets quand le parc fonctionne) et près de la côte, pour les poissons et les espèces vivants dans les fonds marins.
- la patrimoine et le paysage sont à préserver impérativement.
- Le pourtour de la zone « Centre Manche » connaît un trafic maritime non négligeables. Il faut prendre en compte impérativement les dangers potentiels dus à un trafic très dense et la future présence des éoliennes.
- Un des enjeux majeurs pour l'activité de pêche en Normandie est celui de la pêche de la coquille Saint-Jacques. La zone « Centre Manche » se situe hors du gisement principal de la coquille Saint-Jacques. Cependant il faut préserver impérativement les activités de pêche essentielles pour l'économie de notre côte.

# SDEC Energie : adhésion de la Communauté de Communes de Bayeux Intercom Nécessité de donner un avis sur cette adhésion. Accord du Conseil.

### 8) Demandes d'emplacements saisonniers

- Food truck vendant des fondants aux pommes et granita sur le marché le mardi et d'autres jours à définir.
- Commerce ambulant de pizzeria (camion autonome sans groupe électrogène) tous les mardis à partir de 17h30 sur la place du Lavoir près de la future boulangerie.

Accord du Conseil.

### 9) Dénomination des voies

De nombreuses voies sont déjà dénommées mais certains noms de voies sont à préciser ou à créer afin de faciliter les secours, la délivrance des courriers et colis et également pour le déploiement de la fibre optique.

Le projet d'adressage a été mené à bien avec l'accompagnement du Département du Calvados et la Communauté de Commune Cœur Côte Fleurie.

Accord du Conseil de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits.

Proposition de solliciter une subvention auprès du Département.

### 10) Boulangerie : projet de bail

Un projet de bail a été établi par notre avocate Maître FAVRE dont les points importants sont les suivants :

- Durée du bail : 10 ans.
- Activités : fabrication et vente de pain, viennoiseries, pâtisserie, confiserie, snacking et vente à emporter.
- Loyer annuel de 16 800€ soit 1 400€ par mois avec des franchises.
- Pas-de-Porte d'un montant de 15 000 € avec modalités favorables pour le paiement par le preneur.
- Dépôt de garantie de 4 200 € en 2 versements.
- Révision de loyer annuelle à compter de la 6ème année de bail.

Accord du Conseil.

# 11) <u>Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie : convention de délégation des instructions des ADS</u>

Proposition de renouveler la délégation de compétence d'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation des sols à la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie afin d'intégrer notamment la dématérialisation des dossiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Accord du Conseil.

### 12) Questions diverses

- La nouvelle garde municipale prendra son poste prochainement. Le logement communal situé rue de Banville étant libre et totalement refait, proposition de lui louer provisoirement ce logement pour un montant de 300€ par mois avec le remboursement des fluides.

Accord du Conseil.

- Mobilier à vendre : ancien bureau et son fauteuil : 300€ et 2 fauteuils visiteurs (prix à débattre).

Accord du Conseil.

-Mobilier à acheter : 1 motoculteur d'occasion en très bon état pour un montant : 100€ (pour info, 1 neuf est vendu plus de 600€).

Accord du Conseil.

Pour extrait certifié conforme Le Maire Michel MARESCOT